



SERVICES AUX ADHÉRENTS



5 RAISONS D'ADHÉRER À L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE



1. La force d'un réseau national spécialisé pour défendre les intérêts de chaque station

Seule association exclusivement dédiée aux collectivités supports de stations de montagne, l'ANMSM est conçue pour porter les enjeux spécifiques de ces territoires d'exception. Rejoindre notre réseau d'élus à taille humaine est ainsi l'assurance de faire entendre sa voix au plus haut niveau, notamment grâce au Fil Neige de l'ANMSM, notre collège de parlementaires membres associés.



2. Des ressources sur-mesure

Service public de remontées mécaniques, pouvoir de police du maire, activités touristiques, procédures de classement... l'ANMSM met à disposition de ses adhérents des guides méthodologiques, notes thématiques et exemples d'arrêtés municipaux pour les accompagner dans l'administration de leur collectivité.



3. Un accompagnement personnalisé

Avec une équipe de permanents aux domaines d'expertise variés, l'ANMSM privilégie un traitement individualisé des demandes des adhérents : recommandations juridiques, démarches qualité... permettant d'intervenir sur tous les sujets les concernant.



4. Une visibilité renforcée des données neige et touristiques des stations

Grâce à son système d'information, l'ANMSM centralise les données des adhérents afin de les redistribuer gratuitement à plus de 100 partenaires médias. Adhérer à l'ANMSM est ainsi la garantie d'une visibilité accrue dans le cadre notamment des Météos des Neiges en partenariat avec les chaînes de télévision : TF1, France 2, BFM TV...



5. Une valorisation exclusive dans le cadre des actions de France Montagnes

L'adhésion à l'ANMSM conditionne et ouvre automatiquement l'accès à l'ensemble des services de France Montagnes, pour la promotion en France et à l'international.

UNE OFFRE DE SERVICES POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DE CHAQUE ADHÉRENT

Être membre de l'ANMSM, c'est avoir accès à :

**Des temps d'échanges entre élus,
experts et partenaires**

(commissions, groupes de travail,
séminaires, journées d'informations,
visites sur le terrain...)

Des outils d'aide à la décision
(études exclusives, veille technologique...)

Des services dématérialisés
(plateformes emplois, marchés publics,
questionnaires qualité...)

**Des offres commerciales
à tarifs privilégiés**
(observation touristique, commandes
groupées, prévisions météorologiques...)

**Une veille législative
et réglementaire**
ainsi qu'un accompagnement
et suivi juridique

**Des supports
et relais de communication**
(kits, trophées...)

**Des cycles
de formation professionnelle**

Des programmes opérationnels d'accompagnement avec :

- La démarche nationale qualité famille :
expertise sur site et à distance,
audits de labellisation Famille Plus,
promotion du label

- La démarche Cimes durables :
réalisation d'études de faisabilité,
recherche de financements,
appui à la rédaction de dossiers
pour appels à projet



Une équipe à votre écoute :



Joël RETAILLEAU,
Directeur Général,
Juriste
joel.retailleau@stationsdemontagne.fr



Laure FROISSART,
Directrice-adjointe
Partenariats extérieurs,
Label Famille Plus
laure.froissart@stationsdemontagne.fr



Tamara MEJIAS,
Responsable Relations publiques
et institutionnelles,
Communication et presse
tamara.mejias@stationsdemontagne.fr



David ROBIN,
Chargé de mission Développement durable
et communication
david.robin@stationsdemontagne.fr



Valérie BOULANGER,
Assistante de direction - comptable
Gestion administrative et comptabilité
valerie.boulanger@stationsdemontagne.fr



Dounia SAFINI,
Assistante manager
Gestionnaire base de données
dounia.safini@stationsdemontagne.fr



DERNIERS SUJETS D'INTERVENTION ET AVANCÉES OBTENUES

> **Comité interministériel du tourisme**

Annnonce de mesures gouvernementales en faveur de la promotion et de l'investissement avec la reprise de plusieurs propositions issues du Plan montagne de l'ANMSM et lancement d'une expérimentation nationale (dispositif France Tourisme Ingénierie) afin d'impulser de nouvelles solutions pour la rénovation des hébergements et la transition énergétique des stations.



> **Comité stratégique du tourisme en montagne**

Ouverture d'une réflexion collective sous l'égide du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères pour proposer des actions confortant les activités touristiques.

> **Loi de finances pour 2019**

Maintien du gazole non routier pour le damage et le déneigement et préservation de la taxe sur les remontées mécaniques et de la redevance nordique.

> **Loi montagne**

Création d'une dérogation au transfert obligatoire de la compétence « promotion du tourisme », extension du champ du périmètre des servitudes estivales, recours à l'activité partielle pour les régies non dotées de la personnalité morale, simplification du régime des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs, création d'un droit d'information en cas de vente de lots contigus...

> **Logement des saisonniers**

Obtention d'une prolongation d'un an (jusqu'à la fin 2019) des délais dont disposent les communes touristiques pour conclure les conventions sur le logement des saisonniers, élaboration d'un modèle et partenariat avec Action Logement pour la réalisation de diagnostics.



> **Calendrier scolaire**

Avancée d'une semaine des vacances scolaires pour permettre la reconquête du Printemps du Ski.

> **Jeunes et montagne**

Création de l'opération Génération Montagne en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour favoriser le renouvellement générationnel des clientèles des villages et stations de montagne.

> **Politiques régionales**

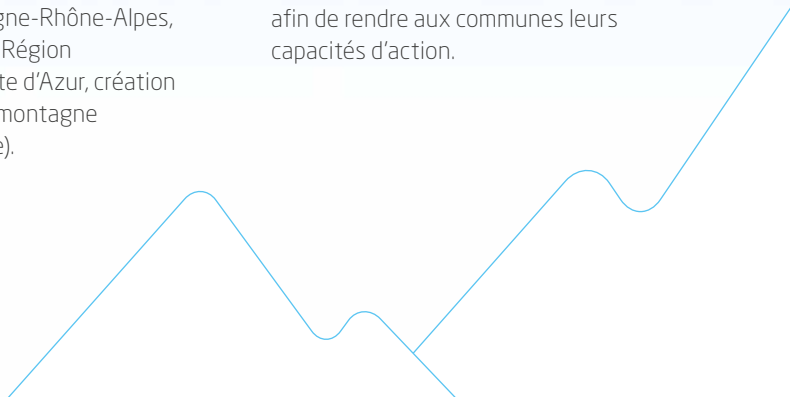
Déploiement de programmes en faveur des stations de montagne (Plan Montagne Actes 1 et 2 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Smart Mountain en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, création du parlement de la montagne en Région Occitanie).

> **Sécurité**

Publication du guide «Prévention, sécurité et secours sur les domaines», participation aux campagnes nationales de prévention hiver et été, création d'un groupe de travail avec les services du Ministère de l'Intérieur sur la formation des pisteurs-secouristes.

> **Finances locales**

L'ANMSM est également entièrement et prioritairement mobilisée pour la préservation des finances locales des communes supports de station de montagne. L'Association milite pour une révision des modes de calcul des dispositifs budgétaires (DGF et FPIC) afin de rendre aux communes leurs capacités d'action.



LA PROMOTION AVEC FRANCE MONTAGNES : EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

En tant que membre fondateur et premier contributeur financier de France Montagnes, l'ANMSM participe activement à la définition de la stratégie de promotion, qui inclut une mise en valeur des stations adhérentes.

France Montagnes se fait ainsi le relais de l'actualité des stations (offres, événements) dans le cadre de ses partenariats médias et influenceurs hiver et été en France, des campagnes Europe et des relations presse.



Partenaires médias 2018-2019



Partenariats Influenceurs 2018-2019 :



onmetlesvoiles



cloetclem



la_baze



Les stations ANMSM ont également accès à **des études de marchés**, et à **des outils de communication** pour les différentes opérations de France Montagnes, ainsi qu'à des services personnalisés en fonction des besoins et souhaits individuels des stations : salons, visibilité lors des événements hiver comme été, plans de promotion à l'international (PAC).



France Montagnes diffuse les données des stations : une fiche pour chaque station, un bulletin neige complet sur le site

France-montagnes.com

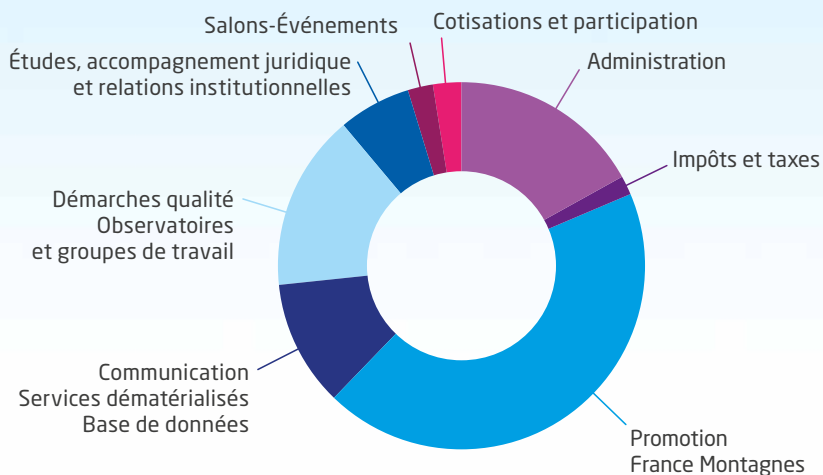


UN BUDGET MAITRISÉ POUR SOUTENIR NOS ACTIONS

Conscient des contraintes budgétaires croissantes qui grèvent les marges de manœuvre financières des collectivités, l'ANMSM a révisé dès 2014 son système de cotisation **en les réduisant de 20%**.

*Notre challenge :
faire mieux,
mais avec moins !*

COMMENT EST UTILISÉE MA COTISATION ?



COMMENT ADHÉRER ?



1. Peuvent adhérer à l'ANMSM :

Les communes ou groupements de communes supports de stations de montagne.

2. Les demandes d'adhésion :

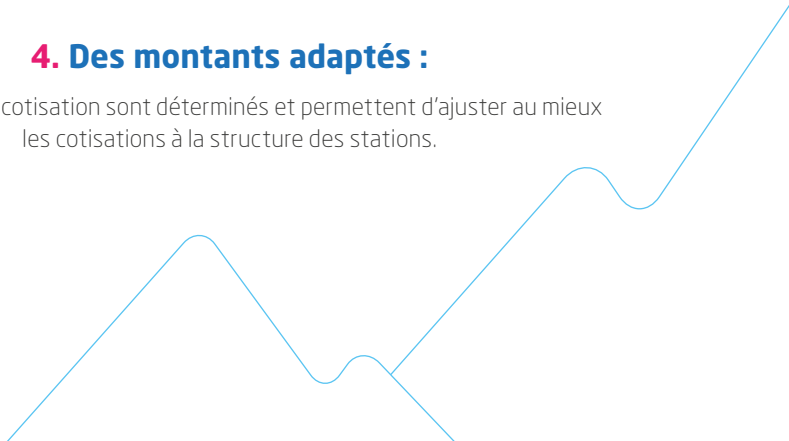
Sont à adresser par lettre au Président de l'association, accompagnées d'un extrait de la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant compétent.

3. Une grille de cotisation simple et transparente :

Le montant de la cotisation forfaitaire annuelle est calculé selon la capacité d'accueil touristique à partir des données publiques disponibles sur le site de l'INSEE.

4. Des montants adaptés :

14 niveaux de cotisation sont déterminés et permettent d'ajuster au mieux les cotisations à la structure des stations.



UNE QUESTION ? EN SAVOIR PLUS

Contactez les membres du Bureau :

« *L'ANMSM : L'EXPÉRIENCE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA CONVIVIALITÉ
MONTAGNARDE À L'ÉCHELLE NATIONALE* »



Charles Ange GINESY,

Président de l'ANMSM
Président du Syndicat intercommunal de Valberg
bienvenue@stationsdemontagne.fr
01 47 42 23 32



Savoie

André PLAISANCE,

Maire des Belleville
mairie@lesbelleville.fr
04 79 08 96 28



Armelle ROLLAND,

Maire de Pralognan-la-Vanoise
info.mairie@pralognan.com
04 79 08 71 23



Jean-Pierre ROUGEAX,

Maire de Valloire
mairie@valloire.net
04 79 59 03 11



Haute-Savoie

André VITTOZ,

Maire de La Clusaz
accueil-dgs@laclusaz.fr
04 50 32 65 20



Isère

Pierre BALME,

Maire-adjoint des Deux Alpes
Maire de Venosc
accueil@mairie2alpes.fr
04 76 79 24 24



Pyrénées

Jean-Henri MIR,

Maire de Saint-Lary-Soulan
mairie@mairie-saint-lary.fr
05 62 40 87 87



Alpes du Sud

Guy HERMITTE,

Maire de Montgenève
mairie@montgenevre.com
04 92 21 92 88



Vosges

Stessy SPEISSMANN,

Maire de Gérardmer
villedegerardmer@mairie-gerardmer.com
03 29 60 60 60



Auvergne

Lionel GAY,

Maire de Besse Super Besse
secretariat@mairiedebesse.fr
04 73 79 50 12



Jura

Jean-Yves LAPEYRERE,

Maire de Mijoux – Monts Jura
secretariat.mairie@mijoux.fr
04 50 41 32 04

bienvenue@stationsdemontagne.fr
@anmsm | www.anmsm.fr
01 47 42 23 32
9 rue de Madrid – 75 008 PARIS